



## Monfort

# Percer des vues sans être vu

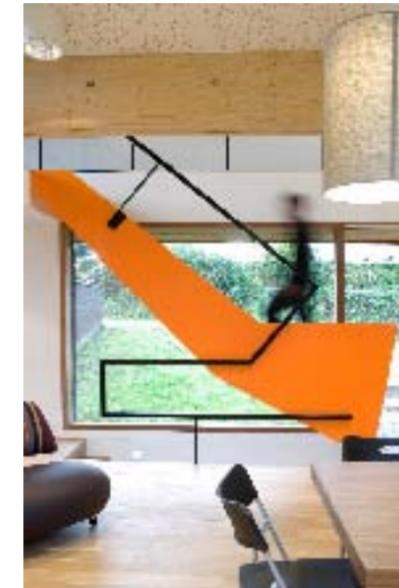
Très incliné, le terrain est surplombé d'une route fréquentée par les promeneurs. Pour isoler l'habitation, l'architecte a percé des fenêtres à des endroits inattendus, apportant de la lumière tout en préservant l'intimité.

**L**e tableau est exceptionnel : un terrain escarpé, une vue sur la vallée et les champs alentours. Un sentiment de quiétude, dans un petit village aux environs de Liège. Pas étonnant qu'une partie des lieux a été classée « point de vue remarquable ». Résultat : il est interdit de bâtir dans l'axe du point de vue, sous

peine de froisser les promeneurs, nombreux à traverser le patelin. C'est la première difficulté à laquelle s'est frotté Jean-François Salée. L'architecte est contraint de revoir ses plans pour déplacer la future construction. Et pour dissimuler les 290 mètres carrés de la bâtisse derrière les arbres s'élançant depuis le fond du jardin. Le but : profiter au maximum de la

nature environnante et conserver l'intimité des habitants, vu la route en surplomb.

Pour y arriver, Jean-François Salée, de l'atelier d'architecture DMN, décline un principe : faire glisser les fenêtres au gré des besoins. Aligner les vitrages au cordeau, très peu pour lui. « Je préfère les éparpiller sur les murs, explique-t-il. Cela permet de créer des vues "traversantes", d'amener de la lumière dans une pièce, tout en la mettant à l'abri des regards. » Exemple : le salon, dans lequel une ouverture latérale a été réalisée à même le sol. Sur la façade avant, la fenêtre a été placée en hauteur, pour fournir une lumière rasante en fin de



Un seul principe est décliné : faire glisser les fenêtres au gré des besoins.

journée. Les ouvertures sont, par contre, plus larges sur la façade arrière, afin de permettre à la lumière de traverser la pièce. Vu de l'extérieur, le montage ressemble à une œuvre impressionniste, comme percée de multiples ouvertures au gré des humeurs de l'artiste. Les étages eux-mêmes sont difficiles à distinguer, un seul châssis pouvant se prolonger sur deux niveaux.

A l'intérieur, les espaces communs sont vastes. Pour conserver une atmosphère chaleureuse dans ces pièces épurées, le matériau était tout trouvé : le bois. Négociant en bois, le maître de l'ouvrage a naturellement voulu l'intégrer jusqu'au cœur de l'habitation, puisque son ossature elle-même en est issue. Le bardage extérieur est constitué d'ardoises de cèdre, qui se patinent différemment selon leur exposition. Sur le côté le plus exposé au

soleil, la façade se teint en gris ou en noir, sur celui le plus exposé à la pluie, le cèdre vire à l'orange.

Pour égayer les pièces de vie, quelques touches originales, voire ludiques, ont été apportées par l'architecte. Au milieu de la salle à manger s'élançait ainsi un étonnant escalier orange vif, qui tranche avec les tons sobres des murs. Le plafond, lui, est percé d'alvéoles de tailles variées. Il s'agit d'un isolant acoustique, qui joue d'abord son rôle d'atténuateur de bruits, en l'absence de tapis et de cadres accrochés au mur. Mais il donne aussi une connotation presque lunaire à la pièce centrale de la maison. Au final, le coût du projet reste raisonnable, puisque l'ensemble de la construction s'élève à 1 100 euros le mètre carré, hors TVA. ●

Gilles Quoistiaux

### EN BREF

## Un bricoleur averti en vaut deux

**A**u moment de construire ou de rénover son bien, un coup de main extérieur est souvent bienvenu. Pour figoler les travaux de peinture ou, pour les plus audacieux, poser du carrelage ou encore s'attaquer à la plomberie. Rien de répréhensible dans tout cela mais, pour éviter que ces travaux de bricolage, réalisés à titre gratuit, soient considérés comme du travail soumis aux lois sociales et à la TVA, quelques précautions s'imposent. Aucune TVA n'est, a priori, due sur les heures prestées gratuitement. « Attention, cependant : les personnes qui ont effectué les travaux ne peuvent pas être des professionnels de métier, avertit Marcel-Jean Paquet, comptable fiscaliste à Liège et président honoraire de l'IPCF. Si le tonton chauffagiste installe votre chauffage, la TVA est due. » Pour ce qui concerne le volet social, il est possible de faire appel gracieusement à des membres de la famille jusqu'au deuxième degré, sans avoir à déboursier de cotisations sociales.

Le plus sage, pour éviter les contestations en cas de contrôle inopiné, est de prévoir une attestation indiquant la durée des prestations réalisées à titre gratuit, ainsi que les personnes qui les effectuent. « Le mieux reste encore de faire signer cette attestation par une personne de référence, l'agent de quartier, par exemple », conclut Marcel-Jean Paquet. ● **G.Q.**

